Menace de violence physique employeur sans enregistrer

Par Saw83

Bonjour,

Je suis en altercation avec mon employeur, je veux quitter l'entreprise il ne veut pas il veut que je démissionne sauf que je ne veux il reste le licenciement, donc je fait se qu'on appelle "rien" depuis 2 jours, aujourd'hui il me convoque et me menace verbalement de me faire une "mauvaise réputation" etc... ect... et me lache gratuitement "je vais t'attraper entre 4 mur tu vas voir "je lui dit "vous compter me frapper parce que je ne travail pas" et il me repond "tu verra" bon bref j'ai pas fait d'enregistrement car je ne pensais pas que cela allez prendre une ampleur si grande surtout de son coter... bref je fais quoi?!
Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez bien compris que votre insubordination peut vous amener une réaction violente de votre employeur.
Enregistrer ne vous évitera pas d'éventuelles blessures, et la preuve n'est pas forcément recevable au tribunal.

Votre attitude peut entrainer votre licenciement (on comprend que c'est ce que vous cherchez ?) ou pas. L'employeur n'est pas obligé de vous licencier. Il peut vous mettre à pied, ou simplement constater un abandon de poste pendant un "certain" temps, (plusieurs mois ..) sans aucun salaire et attendre votre démission formelle.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31209]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31209[/url]

Par kang74

Bonjour

Après , on n'a jamais pu empêcher les gens de parler .
Donc pour la mauvaise réputation , comptez sur lui .

Par Isadore

Bonjour,

Sans preuves, il n'y a pas grand chose à faire, surtout qu'il n'y a pas eu de menaces explicites.

Si vous avez peur, évitez de vous retrouver seul avec votre employeur.

Malheureusement s'il décide de vous agresser la lourde punition dont il écopera ne vous sera d'aucune utilité.

A l'heure actuelle il a la preuve de votre comportement fautif, l'inverse n'est pas vrai. Vous choisissez de commettre délibérément une faute dans l'espoir d'être licencié, votre employeur a pas mal de moyens légaux de vous empoisonner la vie. S'il a un rond de bon sens, il n'utilisera pas un procédé qui l'enverrait en prison.